

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 octobre 2017

Le conseil municipal s'est réuni le 11 octobre 2017 à 18 heures sous la présidence de VIDAL Daniel, Maire

Etaient présents : ARRIBAT Bernard, BLANC Maurice, GAYRAUD Claude, MAS Bernard, PONS Françoise, PROENCA Antoine, RAZIMBAUD Jean-Louis, RAZIMBAUD Olivier, ROQUE Christiane, ROUMESTANT Bernard, SALES Laure,

Procuration: SENDERENS Cédric à SALES Laure
SICARD Nathalie à PONS Françoise
Nicole STELLA à ROQUE Christiane

1°) projet éolien

Présentation d'un projet éolien par la société Saméole dans le GF des Senausses en limite avec la commune de Castanet le Haut

Le conseil procède au vote à bulletin secret, Mr VIDAL ne participe pas au vote

14 votants 1 blanc 12 voix pour 1 voix contre

2°) Projet éolien de l'Escur

Présentation du projet éolien de l'Escur par RES sur la forêt domaniale de la Salesse.

La société souhaite réaliser une étude de faisabilité sur ce projet éolien et notamment les études foncières, techniques, environnementales et paysagères.

Elle propose donc à la commune de signer une promesse de convention de servitudes nécessaires à la construction, à l'exploitation et au démantèlement du parc sur les parcelles lui appartenant.

Le conseil procède au vote à bulletin secret, Arribat Bernard, Olivier Razimbaud et Françoise Pons n'ont pas pris part au vote. 11 votants 11 voix pour, le conseil autorise la société à effectuer les démarches et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les autorisations nécessaires et la convention de servitudes.

3°) prêt relais

Le conseil municipal décide de contracter un prêt relais auprès de la caisse d'épargne pour un montant de 150.000€. Cette somme est nécessaire pour pré-financer le solde des subventions accordées par le département 143.156,60€ et l'agence de l'eau 385.714,10€ pour les travaux d'interconnexion d'eau.

La durée du prêt est de 24 mois avec un taux fixe de 1,10.

La commune devra demander le déblocage des fonds dans un délai de 3 mois à compter de la date de la signature, elle pourra également demander le remboursement anticipé partiel ou total de son prêt sous réserve d'un préavis de 10 jours sans verser d'indemnité de remboursement anticipé

4°) transfert de la trésorerie du Budget Station au budget commune

En début d'exercice le budget de la station-service présentait un excédent en section de fonctionnement ; 11.284,51€ et en section d'investissement : 72.513,07€

Nous n'avons pas de dépense d'investissement à payer et le conseil propose de transférer au budget commune la somme de 60.000€

5°) modification de la durée des amortissements sur le budget de l'eau

Par délibération du 11 avril 1997, le conseil a fixé la durée d'amortissement des réseaux eau et assainissement sur 40 ans, le conseil décide de modifier la durée pour les compteurs d'eau et la fixer à 15 ans, ce qui correspond à la durée de vie du compteur

6) création d'un emploi d'adjoint technique

Michel BARTHES a été embauché dans le cadre d'un contrat unique d'insertion le 2 novembre 2015, ce contrat a été renouvelé 1 fois, et au 1^{er} novembre 2017, il arrive à échéance.

Michel a donné satisfaction dans le travail, pour les tâches qui lui ont été confiées, le conseil à l'unanimité décide de créer cet emploi à temps complet à compter du 2 novembre 2017

7°) convention école et cinéma

Le conseil autorise Mr le Maire à signer la convention avec Média Tarn pour la reconduction de l'action culturelle et pédagogique « école et cinéma » et la mise en place d'une contribution financière calculée sur la base de 1,50€ par élève et par an

8°) modification des plans de financement de la mairie et la toiture de l'église

Le conseil à l'unanimité décide de modifier le plan de financement pour la construction de la nouvelle mairie suite au résultat de l'appel d'offres comme suit :

Montant des travaux	394.115,81€
DETR	211.768,00€
Département	25.000,00€
Région	22.800,00€
Réserve parlementaire	8.000,00€
Fonds de concours	47.724,65€
autofinancement	78.823,16€

Et modifie également le plan de financement de la toiture de l'église

Montant des travaux HT	101.078,50€
DETR	25.270,00€
Réserve parlementaire	5.000,00€
Département	20.000,00€
Fonds de concours	25.404,25€
Autofinancement	25.404,25€

9°) Modification des statuts de la CCMLHL

Par délibération du 14 septembre 2017, le conseil communautaire a délibéré pour l'harmonisation des compétences optionnelles et facultatives des 2 anciennes communautés de communes suite à la fusion.

Le conseil à l'unanimité approuve la modification des statuts de la communauté de communes

10°) demande de fonds de concours

Le conseil à l'unanimité décide de solliciter les aides financières à la Communauté de commune et approuve les plans de financement ci-après :

Eau de Labessière :

Montant des travaux HT	80.043,00€
Subv Agence de l'eau	46.765,00€
Subv Département	15.612,00€
Fonds de concours	1.647,00€
Autofinancement	16019,00€

Réservoir de Canac

Montant des travaux HT	8.735,00€
Fonds de concours	4.367,50€
Autofinancement	4.367,50€

11°) biens de section

Section des Argieuses : plusieurs parcelles ont été proposées à la vente en doublon. Les électeurs se sont prononcés et il appartient au conseil municipal de se prononcer sur la vente ou sur des contrats de location

A 461 : le conseil municipal, accepte d'établir un contrat de location avec PONS Denis

A 510 contrat de location à BASCOUL Elise

B 38 : contrat de location à RAZIMBAUD Jean Luc

B 46 : contrat de location à CALMETTE Jean-Paul

C 529 : contrat de location à RAZIMBAUD Jean-Luc

C 627 – 628 – 629 le conseil municipal autorise la vente à BASCOUL Myriam

C 630 – 631 : contrat de location à GAYRAUD Gilles

Demande de location par BASCOUL Jeanine et SABATIER Roger, le conseil à l'unanimité décide d'établir des conventions pluriannuelles avec une clause dans le cas où un agriculteur se porterait candidat.

Section de Candoubre :

Suite au vote des électeurs, la vente a été refusée à Nicole et Patrick STELLA, ils ont adressé un courrier sollicitant une convention pluriannuelle de pâturage sur les parcelles suivantes : K 126 – 127- 128- 156 – 157 et 158 pour une superficie de 91a90. Le conseil, 12 voix pour, autorise Mr le Maire à signer une convention pluriannuelle

Section de Cambert :

BASCOUL Jean-Marc, BASCOUL Monique et GAYRAUD Delphine ont adressé un courrier pour demander la location de certaines parcelles.

Suite aux dernières informations sur les projets anciens et nouveaux des éoliennes, le conseil à l'unanimité refuse la vente et des contrats de location, décide d'établir des conventions pluriannuelles avec les agriculteurs

12°) travaux éclairage public au Causse

Des travaux de dissimulation de réseau télécommunication électronique au Causse sont programmés, après une visite sur le terrain, le SDET estime le montant des travaux à charge de la commune à 9.960€ TTC ainsi que l'entreprise BOUYGUES qui a fait un devis pour les travaux d'éclairage public pour un montant de 11.318,40€TTC

Le conseil à l'unanimité donne l'aval au SDET et à l'ent BOUYGUES pour la réalisation de ces travaux sachant qu'ils seront réalisés en 2018 :

13°) convention pour l'encaissement ponctuel du gîte des pèlerins et du camping

En dehors des heures d'ouverture de la mairie et notamment le samedi, ce sont les hôtes d'accueil du bureau d'information touristique qui effectuent les encaissements pour le gîte des pèlerins et le camping. Il convient de passer une convention avec la CCMLHL.

Le Conseil à l'unanimité autorise Mr le Maire à signer la convention avec la CCMLHL

14°) questions diverses

- Point sur la rentrée scolaire : Isabelle LOPEZ prend le poste de directrice - 76 enfants
- MAM : les 2 personnes intéressées ont eu un refus pour la mise en place de la Maison des assistantes maternelles
- Compte rendu des mesures de vitesse à Boissezon
- Point d'eau rue de la Citadelle : le conseil décide de répertorier tous les points d'eau public sur la commune
- Section du Causse : il est décidé d'indemniser GRANIER Bernard suite à un courrier l'autorisant à exploiter jusqu'à la fin de l'année et les habitants du Causse ont repris le terrain avant cette date
- Demande de subvention formulée par Jacques Colombier : le conseil à l'unanimité refuse de verser une subvention à l'association « le Domaine des Geais »
- Il est décidé de donner au conseil paroissial le foulard en soie représentant Compostelle qui est la propriété de l'ancien syndicat d'initiative